

Déclaration de la Conférence des évêques sur l'importance du travail de l'Eglise dans les médias

La Conférence des évêques suisses considère le travail de l'Eglise dans les médias comme l'une de ses plus importantes priorités pastorales. Nous vivons aujourd'hui dans un environnement largement marqué par les médias. La vision du monde et la conception de la vie de nos contemporains sont déterminées pour une grande part, si ce n'est pas la plus grande part, par les médias. Pour la majorité des gens, la perception du message chrétien et de la vie de l'Eglise et les jugements qu'ils portent sont transmis presque exclusivement par les médias. (1)

L'Eglise et son message doit être présente dans cette culture en partie créée par les médias et en partie transmise et interprétée par eux. C'est pourquoi le travail de l'Eglise dans les médias doit être développé et répondre à une haute qualité professionnelle. L'attente de transparence et de crédibilité est ici fondamentale. Cela exige de tous les responsables d'Eglise une bonne compréhension du monde médiatique et de son fonctionnement ainsi que la capacité à s'exprimer dans un langage adapté aux médias.

La communication interne et externe

Sur le plan local, la communication se fait avec beaucoup d'engagement à travers les bulletins paroissiaux et les pages internet. Ensemble, avec d'autres médias spécifiquement catholiques, ils offrent une source bienvenue d'informations alternative aux médias dominants. Grâce à une collaboration plus étroite, à des mises en réseau ou des fusions, cette communication de et vers la base peut encore être améliorée.

Mais le grand nombre des personnes éloignées de la foi chrétienne ne sont qu'insuffisamment, voire pas du tout touchées par cette communication essentiellement interne. C'est pourquoi il faut rechercher en priorité l'accès aux médias profanes et développer une relation de confiance avec les personnes qui y travaillent. Le sens du message de l'Evangile et des valeurs chrétiennes doit leur être transmis dans un langage compréhensible par tous. Des aides à la compréhension des événements d'Eglise ou des enseignements du magistère doivent être données, selon les possibilités, sous une forme adaptée à une communication immédiate. Cela vaut aussi pour la collaboration avec des émetteurs privés de forte diffusion.

Il s'agit en même temps de garder son attention sur les développements techniques et économiques des médias afin de pouvoir élaborer à temps des stratégies de communication adaptées. (2)

Que faut-il faire ?

Pour atteindre les buts ainsi fixés, les mesures concrètes suivantes sont à prévoir :

- Une bonne formation professionnelle d'un nombre suffisant de jeunes catholiques pour le travail des médias comme responsables de l'information, rédacteurs et acteurs des médias, mais aussi dans le domaine de l'étude et de l'éthique des médias. Cette formation avance main dans la main avec leur connaissance de la foi et leur compréhension de la vie ecclésiale.
- L'encouragement des talents, si possible à travers des bourses.
- Une formation de base pour tous les responsables d'Eglise dans le domaine de la connaissance, de la technique et du langage adapté aux médias.
- Des contacts continus avec les personnalités-clés des médias profanes et le souci d'une présentation compétente des thèmes chrétiens et ecclésiaux dans ces médias.

- Une bonne collaboration œcuménique dans les domaines cités
- Le renforcement et la création de centres de médias catholiques par régions linguistiques notamment par le soutien à la collaboration et aux fusions.
- Des rapports réguliers de la Commission des médias à la Conférence des évêques sur les développements du monde des médias et des propositions sur les mesures à prendre.

La Conférence des évêques est consciente que les priorités présentées et les mesures proposées demandent des moyens financiers conséquents. Elle remercie les instances de financement pour tout ce qu'elles ont fait dans cette direction et ce qui reste à faire de manière accrue. Elle remercie aussi la Commission des médias et tous les catholiques actifs dans les médias pour leur travail professionnel et leurs conseils.

(1) Cf l'instruction pastorale "Aetatis novae" de 1992 et les documents suivants du Conseil pontifical pour les communications sociales.

(2) Voir à ce sujet la lettre apostolique "Le progrès rapide", de janvier 2005, la dernière déclaration du pape Jean Paul II sur les médias.